ETATS FINANCIERS

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Noureddine Hajji et M. Mustapha Medhioub.

Bilan Arrêté au 31 décembre 2012 (Unité en milliers de Dinars)

	Note	31/12/2012	31/12/2011 (retraité)	31/12/2011
ACTIF				
AC 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	79 753	46 310*	46 291
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	104 710	72 024	72 024
AC 3- Créances sur la clientèle	3	3 051 542	2 726 920	2 726 920
AC 5- Portefeuille d'investissement	4	50 475	56 538	56 538
AC 6- Valeurs immobilisées	5	44 534	38 710	38 710
AC 7- Autres actifs	6	37 616	40 478*	37 865
TOTAL ACTIF		3 368 630	2 980 980	2 978 348
PASSIF				
PA 1- Banque centrale et C.C.P	7	67 158	12 022*	12 002
PA 2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	28 896	38 591	38 591
PA 3- Dépôts et avoirs de la clientèle	9	2 690 451	2 422 586*	2 452 058
PA 4- Emprunts et ressources spéciales	10	338 431	308 983*	279 182
PA 5- Autres passives	11	95 178	77 030*	74 747
TOTAL PASSIF		3 220 114	2 859 212	2 856 580
CAPITAUX PROPRES				
CP 1- Capital		196 000	196 000	196 000
CP 2- Réserves	12	14 368	14 217	14 217
CP 5- Résultats reports		(88 450)	(111 769)	(111 769)
CP 6- Résultat de l'exercice		26 598	23 320	23 320
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13	148 516	121 768	121 768
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		3 368 630	2 980 980	2 978 348
) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. No	te 2.8)			

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2012

Etat des engagements hors bilan Arrêté au 31 décembre 2012 (Unité : en milliers de Dinars)

PASSIFS EVENTUELS	Note	31/12/2012	31/12/2011
HB 1- Cautions, avals et autres garanties données	14	468 892	486 911
HB 2- Crédits documentaries	15	55 929	73 115
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		524 821	560 026
ENGAGEMENTS DONNES			
HB 4-Engagements de financement donné	16	83 904	101 681
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		83 904	101 681
ENGAGEMENTS RECUS			
HB 7- Garanties recues	17	856 978	945 522
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		856 978	945 522

Etat de résultat

Période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012

(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	Exercice 2012	Exercice 2011 (retraité)	Exercice 2011
Produits d'exploitation bancaire				
PR 1- Intérêts et revenus assimilés	18	180 125	158 306	158 306
PR 2- Commissions perçues	19	44 783	40 406	40 406
PR 3- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	20	8 934	9 424	9 424
PR 4- Revenus du portefeuille d'investissement	21	3 181	3 824	3 824
Total produits d'exploitation bancaire		237 023	211 960	211 960
Charges d'exploitation bancaire				
CH 1- Intérêts encourus et charges assimilées	22	73 759	68 940	68 940
CH 2- Commissions encourues	23	2 500	2 175*	2 764
Total charges d'exploitation bancaire		76 259	71 115	71 704
PRODUIT NET BANCAIRE		160 764	140 845	140 256
PR 5/CH 4- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	24	(43 168)	(31 441)*	(31 999)
PR 6/CH 5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	25	5 061	(616)	(616)
PR 7- Autres produits d'exploitation		52	51	51
CH 6- Frais de personnel	26	(68 574)	(59 829)*	(58 306)
CH 7- Charges générales d'exploitation	27	(18 939)	(18 358)*	(18 734)
CH 8- Dotations aux amortissements sur immobilisations		(6 912)	(6 014)	(6 014)
RESULTAT D'EXPLOITATION		28 284	24 638	24 638
PR 8/CH 9- Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires		225	112	112
CH 11- Impôt sur les sociétés	28	(3 020)	(220)	(220)
PR9/CH10- Solde en gain \ pertes provenant des autres éléments Extraordinaires		1 109	(1 210)	(1 210)
RESULTAT DE L'EXERCICE		26 598	23 320	23 320
Résultat par Action (en DT)	29	1,357	1,190	1,190

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

Etat de Flux de Trésorerie Période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 (Exprimé en milliers de dinars)

No	ote Exercice 2012	Exercice 2011 (retraité)	Exercice 2011
Flux d'exploitation			
Produits d'exploitation encaissés	222 695	205 932	205 932
Charges d'exploitation décaissées	(73 167)	(68 020)	(68 020
Dépôts / Retrait de dépôts des Etablissements Bancaires	1 450	5 840	5 840
Dépôts / Retrait de dépôts des autres établissements Financiers	683	82	82
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(355 298)	(471 814)*	(472 018)
Dépôts/Retrait de dépôts de la clientèle	268 649	167 973*	197 44:
Titres de placement / Titres de transaction	5	-	
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(81 232)	(64 898)*	(64 773)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	9 892	10 269*	10 504
Impôt sur les bénéfices	(443)	(611)	(611)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	(6 766)	(215 247)	(185 620)
Flux d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	3 210	3 236*	2 23 1
Acquisition/Cession sur portefeuille d'investissement	11 094	352*	1 357
Acquisition/Cession sur Immobilisations	(11 422)	(9 485)*	(9 639)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	2 882	(5 897)	(6 051)
Flux de financement			
Emission/Remboursement d'Emprunts	27 665	67 771*	38 29t
Augmentation/Diminution des ressources spéciales	(839)	1 829	1 829
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	26 826	69 600	40 12
Variation de liquidités et équivalents de liquidités au cours de		/# = - · · ·	/ .
l'exercice	22 942	(151 544)	(151 544)
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice	67 431	218 975	218 973
Liquidités et équivalents de liquidités fin d'exercice 3	90 373	67 431	67 431
(*)Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.9)			

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2012

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999.

2- Méthodes comptables appliquées

Les états financiers de l'Union Internationale de Banques sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2012, et au sens de la circulaire 91 - 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date.

Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

2.2- Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

2.2.1 Provisions individuelles

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999 et la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

A - Actifs courants

B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier

B2 – Actifs incertains

B3 – Actifs préoccupants

B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

B2: actifs incertains 20 %
B3: actifs préoccupants 50 %
B4: Actifs compromis 100 %

En application de ces dispositions, la banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

La Société Générale s'est engagée, en outre, à couvrir et à garantir le paiement en faveur de l'UIB des montants correspondants au besoin complémentaire de provisionnement sur des créances ou des parties de créances dépourvues de garanties et/ou non munies de provisions nécessaires au 31 décembre 2012. Le montant de cet engagement de paiement est de 40 018 KTND.

2.2.2 Provisions collectives.

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux évènements post révolution qu'a connus le pays, ces règles ont été adoptées et ce, à travers la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des évènements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1^{er} Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution;

- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants (classe A) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) à fin Décembre 2010, ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

Parallèlement, et en application de la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 Mars 2012, relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures précitées, une provision collective a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier au 31 décembre 2011, pour un montant de 6 700 KTND.

En 2012 et en application des circulaires 2012-09 et 2012-20 ayant prévu l'obligation de constituer par prélèvement sur les résultats de provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24, une provision complémentaire de 565 KTND a été dotée au cours de l'année 2012. Ainsi, la provision collective constituée par la banque s'élève, au 31 Décembre 2012, à 7 265 KTND.

2.3- Traitement des impayés

- Intérêts impayés sur crédits

Les intérêts impayés sur crédits ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés.

Les impayés sur créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont réservés et présentés en net à l'actif du bilan.

2.4- Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 175 006 KTND au 31/12/2012 contre 156 922 KTND au 31/12/2011 et se détaille comme suit :

EnKTND

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	150 022	136 145
Provision pour passifs et charges	9 351	3 621
Provision à caractère général dite collective	7 265	6 700
Provision pour dépréciation fonds gérés Sicar	4 965	5 665
Provision pour risques de contre partie hors bilan douteux	1 579	2 071
Provision pour dépréciation de titres	1 449	1 352
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	375	1 368
Total	175 006	156 922

Immobilisations et Amortissements :

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant par droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

Immobilisations d'exploitation	2%
Immobilisations hors exploitation	2%
Matériel roulant	20%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel informatique	15%, 16.66%, 20%,25% et 33.33%
Logiciel	20%
AAI	10%
Matériel et équipement de l'amicale UIB	10%

2.5- Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan. Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

2.6- Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité: bilan et compte de résultat

Au 31/12/2012, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants sur les données comparatives au 31/12/2011 :

En

Rubrique retraitée	Montant du retraitement au 31/12/2011	Commentaires
AC1-Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP, et TGT	20	Reclassement du compte CCP (virement téléphonique inter- comptoir) de AC1 à PA1
PA1-Banque centrale, CCP	(20)	Reclassement du compte CCP (virement téléphonique inter- comptoir) de ACI à PAI
AC7-Autres actifs (b)	2 003	Reclassement du compte provision action en défense de AC7 (b) à PA5 (c)
PA5 Autres passifs(c)	(2 003)	Reclassement du compte provision action en défense de AC7 (b) à PA5 (c)
PA3(e) Autres dépôts et avoirs	29 472	Reclassement des souscriptions à l'emprunt obligataire 2011non clôturées de PA3 à PA4(a)
PA4(a)-Emprunts et Ressources spéciales	(29 472)	Reclassement des souscriptions à l'emprunt obligataire 2011non clôturées de PA3 à PA4(a)
PA 4- Emprunts et ressources spéciales (a)	(329)	Reclassement frais d'émission emprunt obligataire de PA4 (a) à AC7 (b)
AC7-Autres actifs (b)	329	Reclassement frais d'émission emprunt obligataire de PA4 (a) à AC7 (b)
AC7-Autres actifs (b)	7	Reclassement du compte charge back Mastercard de AC7 (b) à PA5 (b)
PA5Autres passifs(b)	(7)	Reclassement du compte charge back Mastercard de AC7 (b) à PA5 (b)
AC7-Autres actifs (b)	273	Reclassement du compte erreurs de caisse de AC7 (b) à PA5 (b)
PA5Autres passifs(b)	(273)	Reclassement du compte erreurs de caisse de AC7 (b) à PA5 (b)
CH 2- Commissions encourues	(903)	Reclassement redevances prestations IBS de CH2 à CH7 (a)

Rubrique retraitée	Montant du retraitement au 31/12/2011	Commentaires
CH 7- Charges générales d'exploitation	903	Reclassement redevances prestations IBS de CH2 à CH7 (a)
CH7- Charges générales d'exploitation	(183)	Reclassement frais télégrammes télex de CH7(a) à CH2
CH 2- Commissions encourues	183	Reclassement frais télégrammes télex de CH7(a) à CH2
CH7- Charges générales d'exploitation	(130)	Reclassement Règlement télécom SMS banking de CH7(a) à CH2
CH2- Commissions encourues	130	Reclassement Règlement télécom SMS banking de CH7(a) à CH2
CH4 – Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif	(558)	Reclassement de la provision sur indemnité fin de carrière de CH4 à CH6
CH6 - Frais de personnel	558	Reclassement de la provision sur indemnité fin de carrière de CH4 à CH6
CH7- Charges générales d'exploitation	(500)	Reclassement de la contribution Foprolos de CH7 à CH6
CH6- Frais de personnel	500	Reclassement de la contribution Foprolos de CH7 à CH6
CH7- Charges générales d'exploitation	(1 000)	Reclassement de la Taxe/ formation professionnelle de CH7 à CH6
CH6- Frais de personnel	1 000	Reclassement de la Taxe/ formation professionnelle de CH7 à CH6
CH7- Charges générales d'exploitation	534	Reclassement de la contribution Etat/ TFP de CH7 à CH6
CH6- Frais de personnel	(534)	Reclassement de la contribution Etat/ TFP de CH7 à CH6

2.9-Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité de flux de Trésorerie

Au 31/12/2012, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants sur les données comparatives au 31/12/2011 :

KTND

En

Rubrique Retraitée	Montant du retraitement au 31/12/2011	Commentaires
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	2	Reclassement de Provision Engagement Hors Bilan
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(2)	Reclassement de Provision Engagement Hors Bilan
Acquisitions cessions sur portefeuille d'investissement	(1 005)	Reclassement Dividende / Titres de Participation
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	1 005	Reclassement Dividende / Titres de Participation
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(154)	Reclassement de Plus value de cession d'immobilisations
Acquisitions cessions sur immobilisations	154	Reclassement de Plus value de cession d'immobilisations
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(29)	Reclassement du Solde en gain/perte provenant des éléments ordinaires
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	29	Reclassement du Solde en gain/perte provenant des éléments ordinaires
Dépôts/ Retrait de dépôts de la clientèle	(29 472)	Reclassement des souscriptions à l'emprunt obligataire non clôturées au 31/12/2012
Emission/Remboursement d'Emprunts	29 472	Reclassement des souscriptions à l'emprunt obligataire non clôturées au 31/12/2012
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(206)	Reclassement de la reprise sur provision relative aux engagements hors bilan
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	206	Reclassement de la reprise sur provision relative aux engagements hors bilan

Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en KTND : milliers de Dinars)

3.1 Notes sur les postes de l'actif.

Note 1 : Caisse, BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2012 un solde débiteur de 79 753 KTND contre 46 310 KTND au 31 décembre 2011. Le solde de cette rubrique se détaille ainsi :

En

KTND

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Caisse espèce en dinars	35 984	15 708
Remise des fonds à IBS	19 973	1 933
BCT comptes ordinaires	18 057	22 007*
Alimentation GAB	4 193	4 718
Caisse espèces en devises	1 158	1 330
Espèces en route	467	582
CCP comptes ordinaires	31	669*
Sous total	79 863	46 947
Provision sur suspens caisse, CCP et BCT	(110)	(637)
Total	79 753	46 310

^(*)Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

Une opération d'apurement des suspens aux comptes BCT en devises et en dinar ainsi qu'au compte CCP antérieurs au 31 décembre 2008 a été effectuée lors de l'arrêté de la situation de juin 2012. Les montants passés par perte ont été couverts par les provisions constituées en 2007.

Note 2 : Créances sur les Etablissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève à 104 710 KTND au 31 décembre 2012 contre 72 024 KTND au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

En

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Placements devises chez la BCT	68 695	45 986
Placements chez les correspondants	24 129	8 395
Comptes ordinaires auprès des correspondants étrangers	11 514	15 477
Autres concours	599	875
Autres créances sur Société Générale	-	1 450
Sous total	104 937	72 183
Provision sur suspens correspondants locaux et étrangers	(227)	(159)
Total	104 710	72 024

Une opération d'apurement des suspens aux comptes correspondants antérieurs au 31 décembre 2008 a été effectuée lors de l'arrêté de la situation de juin 2012. Les montants passés par perte ont été couverts par les provisions constituées en 2007

La ventilation des créances brutes envers les établissements de crédit par maturité se présente comme suit :

En

KTND

Désignation	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an		plus de 5 ans	TOTAL
Placements chez la BCT& les correspondants	75 018	18 405	-		93 423
Comptes ordinaires auprès des correspondants étrangers	11 514	-	-	-	11 514
Créances brutes sur les établissements bancaires et financiers	86 532	18 405		•	104 937

Note 3 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2012 un solde de 3 051 542 KTND contre 2 726 920 KTND au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 324 622 KTND et se détaillent ainsi :

En

KTND

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Autres concours à la clientèle	3 029 839	2 705 946
Comptes ordinaires débiteurs	261 515	258 486
Crédits sur ressources spéciales	18 792	19 760
Sous total	3 310 146	2 984 192
Provisions pour risque de contrepartie	(150 022)	(136 145)
Provisions à caractère général dite collective	(7 265)	(6 700)
Agios et intérêts réserves	(101 317)	(114 427)
Total	3 051 542	2 726 920

La ventilation des créances brutes sur la clientèle par maturité se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL
Autres concours à la clientèle	508 355	421 800	1 547 851	551 833	3 029 839
Comptes ordinaires débiteurs	261 515	_	_	_	261 515
Crédits sur ressources spéciales	3 671	1 752	7 365	6 004	18 792
Créances brutes sur la clientèle	773 541	423 552	1 555 216	557 837	3 310 146

Les agios réservés et provisions sur la clientèle, hors engagements par signature, se détaillent ainsi :

En

KTND

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Provision sur créances douteuses	(150 022)	(136 145)
Provision à caractère général dite collective	(7 265)	(6 700)
Total provisions pour risque de contre partie	(157 287)	(142 845)
Agios sur comptes non mouvementés	(55 326)	(65 834)
Intérêts réservés sur crédits à moyen terme	(28 483)	(30 635)
Intérêts réservés sur consolidation	(9 897)	(9 578)
Intérêts réservés sur crédits à court terme	(2 532)	(2 983)
Autres commissions réservées	(2 413)	(2 530)
Intérêts réservés sur crédits sur ressources spéciales	(2 358)	(2 455)
Commissions réservées sur cautions	(308)	(412)
Total agios et intérêts réservés	(101 317)	(114 427)
Total	(258 604)	(257 272)

La ventilation des engagements de la banque par classe de risque (en montants bruts) se présente ainsi :

En KTND

Nature de	Actifs clas	Actifs classés 0 & 1		Actifs classés 2, 3 & 4		ux	
l'engagement	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/20	11
Engagements bilan(*)	2 837 356	2 484 097	466 920	491 311	3 304 276	2 975 -	108
Engagements hors bilan	198 521	217 132	13 654	14 304	212 175	231	136
<u>Total</u>	3 035 877	2 701 229	480 574	505 615	3 516 451	3 206	344
Autres Engagements					5 870**	8 ′	784
<u>Total</u>	3 035 877	2 701 229	480 574	505 615	3 522 321	3 215	528

^{*}Hors créances prises en charge par l'Etat pour un montant de 10 475 KTND.

L'évolution des provisions sur créances douteuses se détaille ainsi :

Stock de départ au 31/12/2011	(136 145)
Dotations	(41 412)
Reprises	3 556
Utilisations	23 979
Solde au 31/12/2012	(150 022)

^{**} Dont +7 770 KTND d'intérêts courus non échus et -1 753 KTND d'intérêts perçus d'avance.

Note 4 : Portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2012 à 50 475 KTND contre 56 538 KTND au 31 décembre 2011. Le détail de cette rubrique est le suivant :

En

KTND

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Titres d'investissement	50 941	55 153
Titres de participation	2 289	2 743
Part dans les entreprises liées	1 944	1 944
Part dans les entreprises associées et coentreprises	1 715	3 715
Sous total	56 889	63 555
Provision pour dépréciation fonds gérés Sicar	(4 965)	(5 665)
Provision pour dépréciation de titres	(1 073)	(995)
Provision pour dépréciation de part dans les entreprises liées	(376)	(357)
Total provisions	(6 414)	(7 017)
Total	50 475	56 538

Les titres d'investissement se détaillent ainsi :

En KTND

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Bons de trésor assimilables (BTA)	30 000	30 000
Fonds gérés Sicar	15 162	19 115
Emprunt obligataire	2 769	3 000
Créances rattachées sur fonds gérés Sicar	2 491	2 411
Créances rattachées sur BTA	519	479
Créances rattachées sur emprunt obligataire	_	148
TOTAL	50 941	55 153

Note 5 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent un solde de 44 534 KTND au 31 décembre 2012 contre un solde de 38 710 KTND au 31 décembre 2011. Le solde de ce compte se détaille ainsi :

En KTND

								En KI	ND
Libellé	V.Brute au 31/12/11	Acquis	Cessio n/ Reclass	V.Brute au 31/12/12	Amort. Au 31/12/11	Dotations 2012	Sortie suite Cessions 2012	Amort. 2012	VCN
Logiciels informatiques acquis	6 863	2 036	(333)	8 566	(4 782)	(836)	-	(5 618)	2 948
Matériel pour traitements informatiques Delta	9 919	-	-	9 919	(9 919)	-	-	(9 919)	-
Autres matériels pour traitements informatiques	11 219	3 185	-	14 404	(7029)	(2 017)	1	(9 046)	5 358
Immeubles d'exploitation	10 263	7	-	10 270	(3 591)	(197)	26	(3 762)	6508
Immeuble hors exploitation	2 659	-	-	2 659	(439)	(52)	-	(491)	2 168
Agencement, aménagement et installations	35 360	8 114	-	43 474	(17 422)	(3 032)	1	(20 454)	23 020
Terrains	735	-	-	735	-	-	-	-	735
Fonds de commerce	277	-	-	277	(150)	(13)	-	(163)	114
Matériel roulant	1 604	4	-	1 608	(1 229)	(127)	56	(1 300)	308
Matériel et mobilier de bureau	10 136	549	-	10 685	(7 121)	(598)	15	(7 704)	2 981
Equipements logements de fonction	105	5	-	110	(76)	(9)	1	(85)	25
Immobilisations (logiciel) en cours	1264	-	(958)	306	-	1	1	-	306
Immobilisations en cours	1	-	-	1	-	-	-	-	1
Droit au bail	62	-	-	62	-	-	-	-	62
Matériels et équipements amical hors exploitation	18	-	-	18	(18)	-	-	(18)	-
Total	90 485	13 900	(1 291)	103 094	(51 776)	(6 881*)	97	(58 560)	44 534

^{*}Compte non tenu de la résorption des charges à répartir.

Note 6: Autres Actifs

Le poste des Autres Actifs accuse un solde de 37 616 KTND au 31 décembre 2012 contre 40 478 KTND au 31 décembre 2011 et se détaille ainsi :

En

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Crédits aux personnels	15 540	13 368
Créances prises en charge par l'Etat	10 475	11 348
Comptes d'attentes et de régularisation	7 806	12 350*
Action en défense	3 036	3 056
Autres Actifs	797	928
Sous total	37 654	41 050
Provision sur autres actifs	(38)	(572)
Sous total	(38)	(572)
Total	37 616	40 478

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

Les comptes d'attente et de régularisation se détaillent comme suit :

En

KTND

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Divers comptes d'attente	5 005	6 002*
Etat impôts et taxes	1 114	3 524
Charges payées d'avance	944	1 415
Produit à recevoir	743	1 409
Total	7 806	12 350

^(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

3.2 Notes sur les postes du passif

Note 7 : Banque Centrale de Tunisie, CCP

L'encours des emprunts auprès de la BCT et CCP s'élève au 31 décembre 2012 à 67 158 KTND contre 12 022 KTND au 31 décembre 2011.

En

KTND

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Emprunt dinars auprès de la BCT	66 000	12 000
Dettes rattachées	581	2
CCP	577	20*
Total	67 158	12 022

^(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

Note 8 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2012 à 28 896 KTND contre 38 591 KTND au 31 décembre 2011 se détaillant comme suit :

En

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	27 800	38 173
Dépôts et avoirs des établissements financiers	1 096	414
Autres sommes dues	-	4
Total	28 896	38 591

La rubrique « dépôts et avoirs des établissements bancaires » accuse un solde de 27 800 KTND au 31 décembre 2012 se détaillant comme suit :

En

KTND

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Emprunts sur le marché monétaire	20 000	37 200
Correspondants étrangers Lori	7 783	925
Dettes rattachées	17	7
Correspondants étrangers Nostri	-	41
Total	27 800	38 173

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par maturité se présentent comme suit :

En

KTND

Désignation	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	27 800	1	-	_	27 800
Dépôts et avoirs des établissements financiers	1 096	-	_	_	1 096
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	28 896	-	-	-	28 896

Note 9 : Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 2 690 451 KTND au 31 décembre 2012 contre 2 422 586 KTND au 31 décembre 2011. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

En

KTND

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Comptes d'épargne	982 580	821 742
Dépôts à vue	822 536	688 294
Dépôts à terme et bons de caisse	744 755	702 942
Autres dépôts et avoirs	78 203	64 444*
Certificats de dépôts	62 377	145 164
Total	2 690 451	2 422 586

^(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

La ventilation des dépôts clientèle par maturité se présente comme suit :

En

Désignation	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	TOTAL
Comptes d'épargne	982 580	-	_	982 580
Dépôts à vue	822 536	-	_	822 536
Comptes à Terme, Bons de Caisse et Autres Produits Financiers	380 927	289 046	74 782	744 755
Autres dépôts et avoirs	78 203	_	_	78 203

Certificats de Dépôts	50 377	12 000	_	62 377
Dépôts de la clientèle	2 314 623	301 046	74 782	2 690 451

Note 10 : Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente un solde de 338 431 KTND au 31 décembre 2012 contre 308 983 KTND au 31 décembre 2011; il se détaille comme suit : En KTND

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Emprunts obligataires	198 711	165 667*
Emprunts subordonnées	80 000	80 000
Ressources specials	26 664	27 621
Emprunt en devises	26 606	31 985
Dettes rattachées	6 450	<i>3 710</i> *
Total	338 431	308 983

^(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

La rubrique a enregistré une hausse globale de 29 448 KTND suite à l'émission d'un nouvel emprunt obligataire au cours de l'année 2011 pour un montant de 51 431 KTND. Les souscriptions au titre de cet emprunt effectuées jusqu'au 31décembre 2011 s'élèvent à 29 472 KTND.

La Banque a émis au cours du second semestre 2012 un emprunt obligataire de 40 000 KTND qui a été clôturé début 2013. Les souscriptions au titre de cet emprunt effectuées jusqu'au 31 décembre 2012 s'élèvent à 21 400 KTND.

Par ailleurs l'UIB a procédé au règlement de la 3éme échéance de l'emprunt obligataire émis par L'UIB le 17/07/2009, pour un montant de 6 903 KTND et au règlement de la 1ère échéance de l'emprunt obligataire émis par l'UIB en 2011 pour un montant 3 412 KTND.

La baisse de l'encours de l'emprunt en devise est expliquée par le règlement des montants échus de l'emprunt en dollar auprès de la Société Générale pour un montant de 5 379 KTND.

Note 11 : Autres passifs

Les Autres Passifs présentent un solde de 95 178 KTND au 31 décembre 2012 contre 77 030 KTND au 31 décembre 2011 se détaillant ainsi :

En

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Comptes d'attente et de régularisation	20 323	19 190*
Sommes dues au personnel	15 761	13 409
Valeurs exigibles après encaissement	15 144	9 186
Provision pour passifs	10 930	7 694*
Saisies arrêts clients	9 512	7 618
Provision sur chèques certifiés	6 496	3 256
Etat impôts et taxes	5 657	5 041
Charges provisionnées pour congé à payer	5 238	4 513
Fournisseurs factures à payer	3 150	4 754
Cotisation CNSS	2 967	2 369

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

Les provisions pour passifs et charges se détaillent comme suit :

En

KTND

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Provision pour risques divers	4 912	542
Provision pour risques administratif	2 625	2 801
Provision sur action en défense	1 669	2 003
Provision pour risques de contre partie hors bilan douteux	1 579	2 071
Provision pour action en justice	145	277
Total	10 930	7 694

Le poste «Comptes d'attentes et de régularisation» se détaille comme suit :

En

KTND

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Autres charges à payer	15 909	13 623
Produits perçus d'avance	1 802	1 263
Divers comptes de suspens	1 097	3 140
Prime d'assurance crédit à reverser	953	721
Commission de garantie et de péréquation change	459	307
Fournisseurs bons de carburant	57	57
Assurance vie personnel	46	79
Total	20 323	19 190

3.3 Notes sur les capitaux propres

Note 12 : Réserves

Les réserves s'élèvent à 14 368 KTND au 31 décembre 2012 contre 14 217 KTND au 31 décembre 2011 soit une augmentation de 150 KTND. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

En

KTND

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Fond social	9 319	9 169
Réserves légales	4 760	4 760
Réserves à régime spécial	289	289
Total	14 368	14 217

Note 13 : Capitaux Propres

A la date du 31 décembre 2012, le capital social s'élève à 196 000 KTND composé de 17 600 000 d'actions et 2 000 000 de certificats d'investissement d'une valeur nominale de 10 DT libérés en totalité.

Le total des capitaux propres de la Banque, s'élève à 148 516 KTND au 31 Décembre 2012 contre 121 768 KTND au 31 décembre 2011, soit une variation 26 748 KTND se détaille comme suit :

En KTND

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves Ordinaires	Réserves à régime spécial	Résultat reporté	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-2011	196 000	4 760	9 169	289	(111 770)	23 320	121 768
Affectation du résultat					23 320	(23 320)	-
Réserves fonds Social			150				150
Résultat au 31-12- 2012						26 598	26 598
Solde au 31-12-2012	196 000	4 760	9 319	289	(88 450)	26 598	148 516

3.4 Notes sur l'état des engagements hors bilan

Note 14 : Cautions, avals et autres garanties données

Les cautions, avals et autres garanties données présentent un solde de 468 892 KTND au 31 décembre 2012 contre 486 911 KTND au 31 décembre 2011. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

En

	31/12/201	
Désignation	2	31/12/2011
Cautions données sur ordre correspondants étrangers	306 519	321 171
Cautions émises en faveur de la clientèle	142 344	143 159
Avals donnés en devises	16 119	17 676
Avals donnés en dinars	3 910	4 905
TOTAL	468 892	486 911

KTND

Note 15: Crédits documentaires

Les crédits documentaires s'élèvent à 55 929 KTND au 31 décembre 2012 contre 73 115 KTND au 31 Décembre 2011. Le solde se détaille ainsi :

En

KTND

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Ouverture de Credoc import confirmé	28 370	32 704
Règlement Credoc import confirmé	12 811	2 730
Ouverture Credoc import non confirmé	5 280	10 753
Règlement Credoc import non confirmé	2 449	-
Acceptation de crédit acheteur import	44	42
Acceptation Credoc import confirmé	-	14 368
Acceptation de Credoc import non confirmé	-	3 603
Sous total Credoc import	48 954	64 200
Confirmation de Credoc export	6 160	7 656
Acceptation et paiement différé sur Credoc export	815	1 259
Sous total Credoc export	6 975	8 915
Total	55 929	73 115

Note 16 : Engagements donnés

Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à des crédits notifiés à la clientèle et dont le déblocage n'a pas eu lieu, des autorisations de découvert autorisé et qui ne sont pas utilisées à la date d'arrêté.

Les engagements donnés présentent un solde de 83 904 KTND au 31 décembre 2012 contre 101 681 KTND au 31 décembre 2011

En

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Engagement de financement en faveur de la clientèle	83 904	101 681
Total	83 904	101 681

Note 17 : Garanties reçues

Les garanties reçues représentent un solde de 856 978 KTND au 31 décembre 2012 contre 945 522 KTND au 31 décembre 2011 et se détaillent comme suit :

En

KTND

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Garanties reçues des autres établissements de crédit	518 427	585 301
Garanties reçues de la clientèle	227 643	239 807
Garantie reçues de l'Etat	110 908	120 414
Total	856 978	945 522

Les garanties reçues de l'Etat représentent un solde de 110 908 KTND au 31 décembre 2012 contre 120 414 KTND au 31 décembre 2011 et se détaillent comme suit :

En

KTND

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Autres garanties de l'Etat	85 595	98 264
SOTUGAR	17 639	16 798
FNG et FOPRODI	7 674	5 352
Total	110 908	120 414

Les garanties reçues des autres établissements de crédit totalisent 518 427 KTND au 31 décembre 2012 contre 585 301 KTND au 31décembre 2011 et se détaillent comme suit :

En

KTND

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Cautions reçues des correspondants sur engagements donnés à leurs clients	306 519	321 171
Garanties données par la Société Générale	152 718	194 590
Garanties reçues des correspondants étrangers	46 473	54 457
Confirmation banque Credoc export	6 976	8 915
Garanties reçues des correspondants locaux	4 428	2 061
Garantie reçue des compagnies d'assurance	1 313	4 107
Total	518 427	585 301

Les garanties reçues de la clientèle totalisent 227 643 KTND au 31 décembre 2012 contre 239 807 KTND au 31 décembre 2011 et se détaillent comme suit :

En

Désignation	31/12/20212	31/12/2011
Garanties hypothécaires	218 943	234 615
Nantissement d'actions et valeurs mobilières	8 700	5 192
Total	227 643	239 807

- Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en Hors bilan se subdivisent en deux natures :

Les opérations d'achat et de vente de devises (en rapport avec le délai d'usance des opérations de change au comptant) au 31 décembre se détaillent comme suit

En

KTND

Désignation	31/12/2012
Achat au comptant	12 706
Vente au comptant	12 644

Les opérations d'achat et de vente de devises (dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours) constituent des opérations de change à terme et sont ventilées au 31 décembre comme suit :

En

Désignation	31/12/2012
Achat à terme	92 462
Vente à terme	91 020

3.5- Notes sur l'état de résultat

Note 18 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 180 125 KTND au 31 décembre 2012 se détaillant ainsi :

En

KTND

Désignation	Exercice 2012	Exercice 2011
Opérations avec la clientèle	172 615	150 512
Autres intérêts et revenus assimilés	5 860	6 479
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	1 650	1 315
Total	180 125	158 306

Note 19: Commissions perçues

Les commissions totalisent 44 783 KTND au 31 décembre 2012 se détaillant ainsi :

En

KTND

Désignation	Exercice 2012	Exercice 2011
Commissions sur monétique banque à distance	12 137	10 245
Commissions sur crédits	11 229	10 400
Commissions sur moyens de paiement	6 036	5 186
Autres produits sur services financiers	5 396	5 116
Commissions sur comptes	4 775	4 639
Autres commissions	3 997	3 818
Commissions sur opérations de caisse	1 213	1 002
Total	44 783	40 406

Note 20 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières totalisent 8 934 KTND au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

En

Désignation	Exercice 2012	Exercice 2011
Gain net sur opérations de change	8 929	9 424
Gain net sur titres de transaction	5	-
Total	8 934	9 424

Note 21 : Revenus du portefeuille investissement

Les gains sur portefeuille investissement totalisent 3 181 KTND au 31 décembre 2012 se détaillant ainsi :

En

KTND

Désignation	Exercice 2012	Exercice 2011
Intérêt sur bons de trésor assimilables	1 898	1 936
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	832	1 005
Intérêt sur titres d'investissement Sicar	442	716
Intérêts sur autres titres d'investissement	135	149
Charges sur opérations sur titres modification comptable	(126)	-
Intérêt sur obligations	-	18
Total	3 181	3 824

Note 22 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 73 759 KTND au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

En

KTND

Désignation	Exercice 2012	Exercice 2011
Opérations avec la clientèle	53 120	53 400
Emprunt et ressources spéciales	14 205	10 027
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	5 670	5 306
Autres intérêts et charges	764	207
Total	73 759	68 940

Note 23: Commissions encourues

Les commissions encourues totalisent 2 500 KTND au 31/12/2012 et se détaillent comme suit :

En

Désignation	Exercice 2012	Exercice 2011
Commissions monétiques	1 398	1 340
Redevances et prestations	256	203
Frais Télégrammes Telex	219	183*
Rémunération du fonds géré Sicar	213	161
Règlement Telecom SMS Banking	183	130*
Autres commissions	138	68
Frais de confection carnet de chèque	93	90
Total	2 500	2 175

^(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

Note 24 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes ou non de provisions s'élèvent à 43 168 KTND au 31 décembre 2012 :

En

KTND

Désignation	Exercice 2012	Exercice 2011
Coût net du risque clientèle	39 533	35 452
Coût net du risque divers(1)	3 635	(4 011)*
Total	43 168	31 441

^(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

En

KTND

		Exercice
Désignation	Exercice 2012	2011
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie	41 816	31 196
Cession de créances à l'IRC	22 611	20 439
Pertes couvertes de contrepartie	1 949	786
Pertes non couvertes de contrepartie	1 027	482
Dotations aux provisions collectives	565	6 700
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles	(3 872)	(2 917)
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées	(24 563)	(21 234)
Coût net du risque de contrepartie	39 533	35 452

Le coût net des risques divers se détaille comme suit :

En

		Exercice
Désignation	Exercice 2012	2011
Dotations aux provisions pour risques et charges	5 702	1 050*
Dotations aux provisions sur comptes d'actifs	275	-
Perte sur éléments hors exploitation	3 815	11 283
Reprises sur provisions pour risques et charges	(1 838)	(1 022)
Gain sur éléments hors exploitation	(3 014)	(5 321)
Reprise de provision sur comptes d'actifs	(1 303)	(10 001)
TOTAL	3 635	(4 012)

^(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

^(*) Un reclassement de 558 KTND au 31 décembre 2011 relatif à la provision sur indemnité de fin de carrière entre le coût net du risque divers et la rubrique frais de personnel.

Note 25 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement totalisent au 31 décembre 2012 un solde de 5 061 KTND et se détaillent comme suit :

En

KTND

Désignation	Exercice 2012	Exercice 2011
Plus value cession titres d'investissement	4 809	-
Reprise provisions sur fonds géré Sicar	1 197	287
Dotation aux provisions sur titres de participation	(96)	(58)
Pertes sur titres d'investissement	(351)	(1 271)
Dotation aux provisions sur titres d'investissement	(498)	(894)
Reprise de provisions sur titres participation	-	1 320
TOTAL	5 061	(616)

Note 26: Frais de personnel

Les frais de personnel totalisent 68 574 KTND au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

En

KTND

	Exercice	Exercice
Désignation	2012	2011
Rémunération du personnel	50 848	43 893
Charges sociales	12 736	11 340
Autres charges de personnel	5 091	4 596*
Reprise provisions / indemnité fin de carrière	(101)	-
Total	68 574	59 829

^(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

Note 27 : Charges générales d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent 18 939 KTND au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

En

Désignation	Exercice 2012	Exercice 2011
Frais divers de gestion	11 757	10 004*
Travaux fournitures et services extérieurs	7 182	8 354
TOTAL	18 939	18 358

^(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

En

Les travaux et services extérieurs présentent un flux de 7 182 KTND et se détaillent comme suit :

KTND

KIND	Exercice	Exercice
Désignation	2012	2011
Loyers commerciaux	2 386	1 988
Maintenance logiciel informatique	1 123	906
Autres services extérieurs	734	829
Assurance globale banque	486	501
Entretien et nettoyage immeubles	435	432
Honoraires commissaires aux comptes	397	326
Maintenance matériel informatique	282	404
Loyer personnel logements de fonction	254	206
Assurance immeubles et voitures	245	242
Gardiennage et surveillance	234	1 417
Frais judiciaires	185	203
Rémunération d'intermédiaires	146	366
honoraires service assistance Société Générale	123	269
Sous-traitance archives	95	87
Sous- traitance informatique	28	25
Maintenance et consommable photocopieurs	16	20
Entretien et réparation divers	13	9
Loyer personnel à regime special	-	124
TOTAL	7 182	8 354

Note 28 : Impôt sur les sociétés:

L'impôt sur les sociétés pour l'exercice 2012 totalise 3 020 KTND et s'établit comme suit :

Résultat comptable avant dotations aux provisions et impôt	78 569
- Réintégrations nettes des déductions	(1 694)
Résultat fiscal avant provision	76 875
- Déduction provision 2012	42 380
- Déduction report déficitaire 2009	10 688
- Déduction Amortissement différé 2009	4 141
- Déduction Amortissement différé 2010	5 024
- Déduction Amortissement différé 2011	6 015
Résultat fiscal	8 627
Résultat Imposable	8 627
Taux d'impôt	35%
Impôt théorique	3 020
Impôt sur les sociétés	3 020

Note 29 : Résultat par Action

Le résultat par action aux 31 décembres 2012, est de 1,357DT

En

KTND

Désignation	Exercice 2012	Exercice 2011
Résultat net (en KTND)	26 598	23 320
Nombre moyen d'actions et de certificats d'investissement	19 600 000	19 600 000
Résultat par action (en DT)	1,357	1,190

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires et aux certificats d'investissement par le nombre moyen pondéré d'actions et de certificats d'investissement en circulation au cours de l'exercice.

3.5- Notes sur l'état de flux de trésorerie

Note 30 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint, au 31 décembre 2012, un solde de 90 373 KTND contre 67 431 KTND au 31 décembre 2011 se détaillant ainsi :

En

Libellé	Exercice 2012	Exercice 2011
Créances sur les établissements bancaires	104 870	70 673
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	79 286	46 928
Dépôts des établissements bancaires et financiers	(27 783)	(38 170)
Emprunts auprès de la banque centrale	(66 000)	(12 000)
TOTAL	90 373	67 431

3.6- Autres notes aux états financiers.

Transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 se présentent comme suit :

Opérations avec le Groupe Société Générale

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 16 Novembre 2011, une garantie de la Société Générale en couverture du dépassement par le groupe « ELLOUMI » du ratio prudentiel de 25% des fonds propres nets, tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 99-04 et ce, pour un montant total de 107 000 KTND. A ce titre, l'acte de garantie, qui a été signé le 31 Décembre 2011 avec échéance le 30 Décembre 2012, prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,5% l'an.

Les commissions supportées par la banque en 2012 au titre de la garantie consentie par la Société Générale en couverture de l'engagement du groupe « ELLOUMI», s'élèvent à 611 KTND y compris la TVA non déductible.

L'UIB a reçu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 13 Novembre 2012, une garantie de la Société Générale en couverture du dépassement par le groupe « ELLOUMI » du ratio prudentiel de 25% des fonds propres nets, tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 99-04 et ce, pour un montant total de 80 000 KTND.

A ce titre, l'acte de garantie qui a été signé le 31 Décembre 2012, prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,5% l'an, qui sera facturée en 2013.

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 16 Novembre 2011, une garantie de la Société Générale en couverture du dépassement par le groupe « Tunisie Télécom » du ratio prudentiel de 25% des fonds propres nets, tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 99-04 et ce, pour un montant total de 47 573 KTND.

A ce titre, l'acte de garantie qui a été signé le 31 Décembre 2011 avec échéance le 30 Décembre 2012 prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0.3141% l'an.

Les commissions supportées par la banque en 2012 au titre de la garantie consentie par la Société Générale en couverture de l'engagement du groupe « Tunisie Télécom », s'élèvent à 171 KTND y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 13 Novembre 2012, une garantie de la Société Générale en couverture du dépassement par le groupe « Tunisie Télécom » du ratio prudentiel de 25% des fonds propres nets, tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 99-04 et ce, pour un montant total de 32 700 KTND.

A ce titre, l'acte de garantie qui a été signé le 31 Décembre 2012 prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,28325% l'an, qui sera facturée en 2013

- La Société Générale a accordé, le 8 Juillet 2008, à l'UIB une garantie représentant un engagement de paiement de 50 000 KTND, correspondant au besoin complémentaire de provisionnement sur des créances ou des parties de créances dépourvues de garanties et/ou insuffisamment provisionnées au 31 Décembre 2007.

Le solde de la garantie consentie par la Société Générale au 31 Décembre 2012 s'élève à 40 018 KTND.

Les commissions supportées par la banque en 2012 au titre de cette garantie, s'élèvent à 229 KTND y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 11 Février 2010, une garantie de la Société Générale en couverture d'un crédit accordé à l'une de ses relations et ce, pour un montant de 43 464 KTND. Cette garantie est rémunérée au taux de 0,25% l'an.

Les commissions supportées par la banque en 2012 au titre de cette garantie s'élèvent à 124 KTND y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 16 Novembre 2011, une convention avec la société « SGSS », filiale de la Société Générale, en vertu de laquelle la banque assure la conservation des instruments financiers ainsi que les espèces détenues par la « SGSS » pour le compte de ses clients.

Les commissions facturées par l'UIB au cours de 2012, en vertu de la convention précitée, s'élèvent à 31 KTND HTVA.

- L'UIB, sur décision de son Conseil d'Administration du 29 octobre 2009, a contracté auprès de la Société Générale en date du 23 novembre 2009 un emprunt d'un nominal de 30 Millions de dollars destiné au financement d'un crédit d'investissement accordé à Tunisair. Cet emprunt a été contracté selon les modalités suivantes :
 - Nominal: 30,000,000 USD
 - Durée : du 23/11/2009 au 23/11/2016
 - Amortissement : constant / Périodicité de Remboursement : Semestrielle
 - Taux : Libor 6 Mois+ 0.62%

L'encours dudit emprunt au 31-12-2012 s'élève 26 607KTND. La charge d'intérêt en 2012 au titre dudit emprunt s'élève à 427 KTND.

- L'UIB a reconduit, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 13 Novembre 2012, la convention conclue le 5 Mai 2004 avec la Société Générale, portant sur des services financiers associés à l'accès au réseau SWIFT NET.

La charge supportée par la banque en 2012 au titre de cette convention, s'élève à 123 KTND HTVA.

L'UIB a conclu, au cours de l'exercice 2008, un contrat d'assistance et de maintenance du site transactionnel de banque à distance sur internet à travers le système CADINET, mis à sa disposition par la Société Générale. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 15 Mars 2009.

Le montant de la redevance supportée par la banque en 2012 au titre de cette convention, s'est élevé à 83 KTND HTVA.

- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée indéterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le Prêt est remboursable en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12 Novembre 2013, à l'initiative de l'UIB et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie. Ce prêt est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie. Il a été autorisé par le Conseil d'Administration du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale extraordinaire du 9 Août 2008.

Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2012 au titre de ce prêt, s'élèvent à 1450 KTND.

- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée déterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le prêt est remboursable sur une durée de 10 ans. Il est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie. Il a été autorisé par le Conseil d'Administration du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale extraordinaire du 9 Août 2008.

Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2011 au titre de ce prêt, s'élèvent à 1450 KTND.

L'UIB a reconduit, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 13 Novembre 2012, un contrat d'assistance technique dans les domaines informatiques et organisationnels, prévoyant une rémunération déterminée sur la base de 840 Euros hors taxes par jour/homme d'intervention et plafonnée à 350 000 Euros par an.

Les honoraires supportés par la banque en 2012 au titre de cette convention, se sont élevés à 140 KTND HTVA.

La même convention prévoit la reconduction de la mise en place d'un contrôle à travers le dispositif « LABO » des bénéficiaires et émetteurs de transferts internationaux par SWIFT, prévoyant une rémunération forfaitaire annuelle de 5 000 Euros hors taxes.

Les honoraires supportés par la banque en 2012 au titre de cette prestation s'élèvent à 10 KTND HTVA

L'UIB a réalisé avec la Société Générale des opérations de financement et de placement et a reçu des garanties en faveur de la clientèle durant l'exercice 2012. L'encours de ces opérations au 31/12/2012 se détaille comme suit :

Désignation	Devises	Montant	Contre valeur
PLACEMENT DEVISES*	EUR	7 344	15 034
	SEK	9 360	2 229
	USD	4 423	6 865
TOTAL			24 128
GARANTIES REÇUES / CONCOURS A	TND	42 027	42 027
LA CLIENTELE	EUR	236	484
TOTAL			42 511
CREDOC IMPORT	JPY	51 248	924
CREDOC IMPORT	USD	6 466	10 036
	EUR	6 252	12 799
TOTAL			23 759
CREDOC EXPORT	TND	590	590
	USD	724	1 123
	EUR	1 359	2 781
TOTAL			4 494
GARANTIES EMISES	MAD	1 200	220
	USD	160	248
	EUR	1590	3 254
TOTAL			3 722
GARANTIES REÇUES	TND	56 876	56 876
	GBP	799	2 004
	USD	11 012	17 092
	EUR	89 043	182 284
TOTAL			258 256

^{*} Les placements en devise auprès de la Société Générale se font en vertu de la circulaire BCT N° 92-13

Opérations avec la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC »

- L'UIB a cédé, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 13Novembre 2012, à la société « l'internationale de Recouvrement des Créances IRC », des créances s'élevant à 39 510 KTND qui sont totalement provisionnées par la banque, pour un prix total 4 KTND.
- L'UIB a conclu, le 29 février 2012, une convention d'assistance comptable avec l'IRC. Cette convention a été validée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 13 novembre et prend en charge les travaux d'assistance comptable, l'établissement et le contrôle des déclarations fiscales.
 - La mission d'assistance est confiée pour une durée d'un exercice renouvelable par tacite reconduction, les honoraires des travaux d'assistance sont fixés à un forfait annuel 20 KTND HTVA. A ce titre, le produit constaté par la banque en 2012 s'élève 12 KTND.

Opérations avec la société « UIB Finance »

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 22 Juillet 2011, un contrat d'assistance comptable avec la société « UIB Finance », en vertu duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 10 KTND HTVA, en contrepartie de ses services.
 - A ce titre, le produit constaté par la banque en 2012, s'élève à 10 KTND HTVA.
- L'UIB a conclu, le 15 Novembre 2006, avec la société « UIB Finance » une convention qui a été soumise au Conseil d'Administration du 18 Mai 2007 et portant sur l'exécution des ordres de bourse collectés par le réseau des agences de la banque. En vertu de cette convention l'UIB Finance, perçoit une rémunération calculée par référence aux taux prévus par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Mars 1996 au titre des frais de transactions boursières, ainsi qu'une rémunération calculée au taux de 0,4% HTVA sur les transactions réalisées au profit de la banque, au titre des frais de courtage. A ce titre, les montants versés par l'UIB au titre de 2012, s'élèvent à 9 KTND HTVA.
- L'UIB a conclu, au cours du mois de Mai 1996, avec la société « UIB Finance» un contrat portant sur la location du siège social de celle-ci, pour une durée de 3 ans renouvelable. Les revenus constatés par la banque, en 2012, se sont élevés à 8 KTND.
 - Cette convention a pris fin le 30 juillet 2012 et a été remplacée par une nouvelle convention conclue le 23 juillet 2012, en vertu de laquelle l' UIB loue à l'«UIB Finance» pour une durée de 3ans renouvelables, un étage au lac Turkana résidence Reflets du Lac. Les revenus constatés par la banque, en 2012, s'élèvent 2 KTND HTVA.
- L'UIB a conclu, le 30 Août 2012 avec « UIB Finance » un contrat portant sur la maintenance du parc informatique et accessoires, en vertu duquel la banque perçoit une rémunération annuelle de 5 KTND HTVA.

 A ce titre, le produit constaté par la banque en 2012 s'élevé 2 KTND HTVA.
- A la même date l'UIB a conclu avec « UIB Finance » un nouveau contrat de maintenance et de gestion du service back office de cette dernière au titre duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 5 KTND HTVA.
 Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2012 est de 2 KTND HTVA.
 Ces trois contrats ont été présentés et approuvés par le Conseil d'Administration de l'UIB

Opérations avec la société « International – Sicar »

11 avril 2013.

- L'UIB a conclu, le 13 Mars 2000, une convention avec la société « l'International Sicar » en vertu de laquelle celle-ci est chargée, dans le cadre de l'exercice de ses activités, d'assurer la gestion d'un fonds déposé par la banque. Cette convention autorisée par le Conseil d'Administration du 1^{er} Mars 2000 a fait l'objet de plusieurs avenants.
 - Au 31 Décembre 2012, les fonds débloqués par la banque et gérés par « l'International Sicar », s'élèvent à 15 162 KTND. Il est à préciser que les déblocages ont été effectués au cours des exercices antérieurs à 2008.

Les principales conditions de gestion dudit fonds se présentent comme suit :

- Une commission de gestion égale à 1% l'an des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission égale à 20% des dividendes reçus sur les participations ;
- Une commission égale à 10% des plus-values de rétrocession des titres.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2012 au titre de la gestion des fonds confiés à « l'International Sicar », s'élèvent à 212 KTND HTVA.

- Au cours de l'exercice 2002, l'UIB a conclu une convention avec la société « l'International Sicar » consistant à faire bénéficier à la Sicar du mécanisme du fonctionnement et des avantages du compte à rendement optimum. Les charges d'intérêt payées par la banque au titre de l'exercice 2012 s'élèvent à 47 KTND HTVA.
- L'UIB a conclu, le 02 mai 2012, un contrat de sous location avec « l'International Sicar » moyennant un loyer annuel de 11 KTND HTVA. Ce contrat a été approuvé par le Conseil d'Administration de l'UIB du 11 avril 2013.

Encours des opérations bancaires avec les administrateurs.

- L'encours total au 31/12/2012 des engagements du groupe M'zabi s'élève à 13 704 KTND.
- L'encours total au 31/12/2012 des dépôts du groupe M'zabi s'élève à 29 570 KTND.

Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants

La rémunération brute du Directeur Général telle que fixée par le Conseil d'Administration du 22 mai 2012 se détaille comme suit :

		Directeur Général		Administrateurs	
		Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012
Avantages à co	ourt terme :				
- Sa	laire	401 627	-	-	-
- In	téressement sous forme de				
bo	nus	112 728		-	-
- C/	harges sociales et fiscales	141 423	73 705		
- Co	ongés payés	72 008	72 008		
Aı	ıtres avantages	9 653	-	-	-
	TOTAL	737 439	145 713	-	-

Note 31 – Evènements post-clôture.

Actuellement, la Banque fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie couvrant les exercices 2008, 2009,2010 et 2011 ainsi qu'un contrôle de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale portant sur les périodes du 30/09/2009 au 30/09/2012.

Une notification préliminaire des résultats de la vérification fiscale approfondie a été adressée à la banque pour un montant global de 4 392 KTND. La banque a provisionné le redressement en question et le risque pour l'année fiscale 2012 et ce à concurrence de 3 400 KTND.

Une notification préliminaire des résultats de la vérification sociale a été adressée à la banque pour un montant global de 2 417 KTND. La banque a provisionné le redressement ainsi que le risque relatif au dernier trimestre de 2012 à concurrence de 1 500 KTND.

Les états financiers de la banque sont autorisés par le Conseil d'Administration du 11 Avril 2013. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.



AMC Ernst & Young

Société inscrite au tableau de l'OECT Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord

1003 Tunis - Tunisie

Tél: 70 749 111 Fax: 70 749 045

Immeuble International City Center – Tour

Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Tel: +216 70 728 450 Fax: +216 70 728 405

des bureaux

E-mail: administration@finor.com.tn

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES (UIB) RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2012

Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 14 juin 2012, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'Union Internationale de Banques relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Union Internationale de Banques (UIB), comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2012, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 148 516 KTND, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 26 598 KTND.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Union Internationale de Banques (UIB) ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur les incertitudes suivantes exposées dans la note aux états financiers 31 « Evénements post-clôture » :

- La banque a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi en matière d'impôts, droits et taxes portant sur les exercices 2008, 2009, 2010 et 2011 et ayant abouti à une notification préliminaire de 4 392 KTND et l'annulation du crédit d'impôt s'élevant à 3 354 KTND. A la date de signature du présent rapport, l'affaire est encore en cours de négociation avec l'Administration fiscale. La banque a provisionné le redressement en question et le risque relatif à l'année 2012 et ce, à concurrence de 3 400 KTND.
- La banque a fait l'objet d'un contrôle social ayant couvert la période allant du 30 septembre 2009 au 30 septembre 2012 et ayant abouti à une notification préliminaire de 2 417 KTND. A la date de signature du présent rapport, l'affaire est encore en cours de négociation avec l'Organisme social. La banque a provisionné le redressement en question ainsi que le risque relatif au dernier trimestre de l'année 2012 et ce, à concurrence de 1 500 KTND.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif de cette situation ne peut pas être estimé de façon précise.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 25 avril 2013

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young Noureddine Hajji

FINOR Mustapha Medhioub

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES (UIB) RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Etats financiers- Exercice clos le 31 décembre 2012

Messieurs les actionnaires de l' UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relatives aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés des conventions et opérations suivantes, nouvellement conclues au cours de l'exercice 2012.

Conventions conclues avec la Société Générale

1- L'UIB a reçu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 13 Novembre 2012, une garantie de la Société Générale en couverture du dépassement par le groupe « ELLOUMI » du ratio prudentiel de 25% des fonds propres nets, tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 99-04 et ce, pour un montant total de 80 000 KTND.

A ce titre, l'acte de garantie qui a été signé le 31 Décembre 2012, prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,5% l'an.

2- L'UIB a reçu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 13 Novembre 2012, une garantie de la Société Générale en couverture du dépassement par le groupe « Tunisie Télécom » du ratio prudentiel de 25% des fonds propres nets, tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 99-04 et ce, pour un montant total de 32 700 KTND.

A ce titre, l'acte de garantie qui a été signé le 31 Décembre 2012 prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,2832% l'an.

Conventions conclues avec la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances - IRC »

- 1- L'UIB a cédé, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 13 Novembre 2012, à la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances (IRC)», des créances s'élevant à 39 510 KDT qui sont totalement provisionnées par la banque, pour un prix total de 4 KTND.
- 2- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 13 Novembre 2012, un contrat d'assistance comptable avec la société « IRC », en vertu duquel la banque prend en charge les travaux d'assistance comptable, d'établissement et de contrôle des déclarations fiscales et l'assistance à la gestion sociale de la société. En vertu de cette convention, la banque perçoit des honoraires annuels de 20 KTND HTVA, en contre partie de ces services.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2012, s'élève à 12 KTND HTVA.

Conventions conclues avec la société « UIB Finance »

1- L'UIB a conclu le 30 Août 2012 un contrat de maintenance du parc informatique et accessoires avec la société « UIB Finance », en vertu duquel la banque perçoit une rémunération annuelle de 5 KTND HTVA, en contre partie de ces services. A ce titre, le produit constaté par la banque en 2012, s'élève à 2 KTND HTVA.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 11 Avril 2013.

2- L'UIB a conclu le 30 Août 2012 un contrat de gestion du service back office titre avec la société « UIB Finance » à partir du 1^{er} septembre 2012, en vertu duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 5 KTND HTVA. A ce titre, le produit constaté par la banque en 2012, s'élève à 2 KTND HTVA.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 11 Avril 2013.

3- L'UIB a conclu le 23 Juillet 2012 un contrat de mise à disposition des bureaux de la banque situés au réez de chaussée de l'immeuble les Reflets du Lac, avec la société « UIB Finance », en vertu duquel la banque perçoit un loyer annuel de 5 KTND HTVA, en contre partie de la mise à disposition de ses bureaux. A ce titre, le produit constaté par la banque en 2012, s'élève à 2 KTND HTVA.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 11 Avril 2013.

Convention conclue avec la société « International Sicar »

L'UIB a conclu le 02 Mai 2012 un contrat de sous location d'un local sis à Beb el jedid avec la société «L'International Sicar », en vertu duquel la banque perçoit un loyer annuel de 11 KTND HTVA. Aucun loyer n'a été facturé par la banque en 2012.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 11 Avril 2013.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

Conventions conclues avec la Société Générale

1- La Société Générale a accordé, le 8 Juillet 2008, à l'UIB une garantie représentant un engagement de paiement de 50 millions de dinars, correspondant au besoin complémentaire de provisionnement sur des créances ou des parties de créances dépourvues de garanties et/ou insuffisamment provisionnées au 31 Décembre 2007.

Le solde de la garantie consentie par la Société Générale s'élève au 31 Décembre 2012 à 40 018 KTND.

Les commissions supportées par la banque en 2012 au titre de cette garantie, s'élèvent à 229 KTND HTVA.

2- L'UIB a reçu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 16 Novembre 2011, une garantie de la Société Générale en couverture du dépassement par le groupe « ELLOUMI » du ratio prudentiel de 25% des fonds propres nets, tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 99-04 et ce, pour un montant total de 107 000 KTND..

A ce titre, l'acte de garantie qui a été signé le 31 Décembre 2011, prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,5% l'an.

Les commissions supportées par la banque en 2012 au titre de cette garantie échue le 30 décembre 2012, s'élèvent à 611 KTND.

3- L'UIB a reçu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 16 Novembre 2011, une garantie de la Société Générale en couverture du dépassement par le groupe « Tunisie Télécom » du ratio prudentiel de 25% des fonds propres nets, tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 99-04 et ce, pour un montant total de 47 573 KTND.

A ce titre, l'acte de garantie qui a été signé le 31 Décembre 2011 prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,3141% l'an.

10

Les commissions supportées par la banque en 2012 au titre de cette garantie échue le 30 décembre 2012, s'élèvent à 170 KTND.

- 4- L'UIB a reçu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 11 Février 2010, une garantie de la Société Générale en couverture d'un crédit accordé à l'une de ses relations et ce, pour un montant de 43 464 KTND. Cette garantie est rémunérée au taux de 0,25% l'an
 - Les commissions supportées par la banque en 2012 au titre de cette garantie s'élèvent à 124 KTND.
- 5- L'UIB a reconduit, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 13 novembre 2012, la convention conclue le 5 Mai 2004 avec la Société Générale, portant sur des services financiers associés à l'accès au réseau SWIFT NET.
 - La charge supportée par la banque en 2012 au titre de cette convention, s'élève à 123 KTND HTVA.
- **6-** L'UIB a conclu, au cours de l'exercice 2008, un contrat d'assistance et de maintenance du site transactionnel de banque à distance sur internet à travers le système CADINET, mis à sa disposition par la Société Générale. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 15 Mars 2009.
 - Le montant de la redevance supportée par la banque en 2012 au titre de cette convention, s'est élevé à 83 KTND HTVA.
- 7- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée indéterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le Prêt est remboursable en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12 Novembre 2013, à l'initiative de l'UIB et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie. Ce prêt est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie. Il a été autorisé par le Conseil d'Administration du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 Août 2008.
 - Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2012 au titre de ce prêt, s'élèvent à1 450 KTND.
- 8- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée déterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le prêt est remboursable sur une durée de 10 ans ; il est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie. Il a été autorisé par le Conseil d'Administration du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale extraordinaire du 9 Août 2008.
 - Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2012 au titre de ce prêt, s'élèvent à 1 450 KTND.
- **9-** L'UIB a reconduit, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 13 Novembre 2012, un contrat d'assistance technique dans les domaines informatiques et organisationnels, prévoyant une rémunération déterminée sur la base de 840 Euros hors taxes par jour/homme d'intervention et plafonnée à 350 000 Euros par an.
 - Les honoraires supportés par la banque en 2012 au titre de cette convention, se sont élevés à 140 KTND HTVA.

La même convention prévoit la reconduction de la mise en place d'un contrôle à travers le dispositif « LABO » des bénéficiaires et émetteurs de transferts internationaux par SWIFT, prévoyant une rémunération forfaitaire annuelle de 5.000 Euros hors taxes.

Les honoraires supportés par la banque en 2012 au titre de cette prestation s'élèvent à KTND HTVA.

Convention conclue avec la filiale de la Société Générale « Société Générale Securities Services (SGSS) »

L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 16 Novembre 2011, une convention avec la société « SGSS », filiale de la Société Générale, en vertu

de laquelle la banque assure la conservation des instruments financiers ainsi que les espèces détenues par la « SGSS » pour le compte de ses clients.

Les commissions facturées par l'UIB au cours de 2012, en vertu de la convention précitée, s'élèvent à 31 KTND HTVA.

Conventions conclues avec la société « UIB Finance »

1- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 22 Juillet 2011, un contrat d'assistance comptable avec la société « UIB Finance », en vertu duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 10 KTND HTVA, en contre partie de ces services.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2012, s'élève à 10 KTND HTVA.

2- L'UIB a conclu, le 15 Novembre 2006, avec la société « UIB Finance » une convention qui a été soumise au Conseil d'Administration du 18 Mai 2007 et portant sur l'exécution des ordres de bourse collectés par le réseau des agences de la banque. En vertu de cette convention, « l' UIB Finance » perçoit une rémunération calculée par référence aux taux prévus par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Mars 1996 au titre des frais de transactions boursières, ainsi qu'une rémunération calculée au taux de 0,4% HTVA sur les transactions réalisées au profit de la banque, au titre des frais de courtage.

A ce titre, les montants versés par l'UIB au titre de 2012, s'élèvent à 9 KTND HTVA.

3- L'UIB a conclu, au cours du mois de Mai 1996, avec la société « UIB Finance » un contrat portant sur la location du siège social de celle-ci, pour une durée de 3 ans renouvelables.

Cette convention a pris fin le 30 Juillet 2012. Les revenus constatés par la banque, en 2012, se sont élevés à 8 KTND HTVA.

Conventions conclues avec la société « International Sicar »

1- L'UIB a conclu, le 13 Mars 2000, une convention avec la société « l'International Sicar » en vertu de laquelle celle-ci est chargée, dans le cadre de l'exercice de ses activités, d'assurer la gestion d'un fonds déposé par la banque.

Cette convention autorisée par le Conseil d'Administration du 1^{er} Mars 2000 a fait l'objet de plusieurs avenants.

Au 31 Décembre 2012, les fonds débloqués par la banque et gérés par « l'International Sicar », s'élèvent à 15 162 KTND. Il est à préciser que les déblocages ont été effectués au cours des exercices antérieurs à 2008.

Les principales conditions de gestion dudit fonds se présentent comme suit :

- Une commission de gestion égale à 1% l'an des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre;
- Une commission égale à 20% des dividendes reçus sur les participations ;
- Une commission égale à 10% des plus-values de rétrocession des titres.

Les montants facturés à la banque en 2012 au titre de la gestion des fonds confiés à « l'International Sicar », s'élèvent à 212 KTND HTVA.

2- Au cours de l'exercice 2002, l'UIB a conclu une convention avec la société « l'International Sicar » consistant à faire bénéficier à la Sicar du mécanisme du fonctionnement et des avantages du compte à rendement optimum.

Les charges d'intérêt payées par la banque au titre de l'exercice 2012 s'élèvent à 47 KTND HTVA.

III. Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se présentent comme suit :

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2012

La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par le Conseil d'Administration du 22 Mai 2012. Il reçoit un salaire annuel fixe, un intéressement sous forme de bonus et bénéficie de la prise en charge des frais d'utilité.

2. Les obligations et engagements de l'Union Internationale de Banques envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2012, sont détaillés au niveau du tableau ci après :

	Directeur Général		Administrateurs	
	Charges de	Passif au	Charges de	Passif au
	l'exercice	31/12/2012	l'exercice	31/12/2012
Avantages à court terme :				
- Salaires bruts	401 627	-	-	-
- Intéressement sous forme de bonus	112 728		-	-
 Charges sociales et fiscales 	141 423	73 705		
- Congés payés	72 008	72 008		
- Autres avantages	9 653	-	-	-
TOTAL	737 439	145 713	-	-

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 25 avril 2013

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young Noureddine Hajji

FINOR Mustapha Medhioub